

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2017/05/13/2017031669/justel>

---

Dossier numéro : 2017-05-13/10

## Titre

13 MAI 2017. - Loi portant assentiment à l'Accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part, fait à Astana le 21 décembre 2015

Source : AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Publication : Moniteur belge du 06-12-2017 page : 107461

Entrée en vigueur : 16-12-2017

---

## Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXE.](#)

Art. N

---

## Texte

Article [1er](#). La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

[Art. 2](#). L'Accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part, fait à Astana le 21 décembre 2015, sortira son plein et entier effet.

Les modifications qui seront adoptées en application des articles 123, § 3, 136 et 268, § 3, de l'Accord, sortiront leur plein et entier effet.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République du Kazakhstan

(NOTE : pour l'Accord de partenariat et de coopération renforcé, voir 2015-12-21/11)